

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2023 à 18h30

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de David LEGOUET, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Edwige PERINET, Jean-Pierre LEQUERTIER, France COSTA-TORRO, Maires Adjoints, Bruno MEDA, Gilbert CHODORGE, Conseillers Délégués, Tony ALFEREZ, Yannis GIRARD, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Yveline BONNET a donné pouvoir à Edwige PERINET, Martine GRAND-GUILLOT LE ROUX a donné pouvoir à Jean-Pierre LEQUERTIER, Vincent ARNAUD a donné pouvoir à Bertrand LADUNE, Julie MESNIL a donné pouvoir à Catherine POT, Jacqueline HOUGHTON, Cédric ASSELINE, Marie-José NAGLE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-huit heures trente-cinq.

France COSTA-TORRO est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 2 mars 2023. Bertrand LADUNE précise que les élus minoritaires ne signeront pas ce compte rendu en raison du courriel adressé à Monsieur le Maire et une relance, restés sans réponse. Il précise que dans ce courriel, il demandait à ce que figure dans le compte rendu du 2 mars dernier la présentation qu'il a faite au nom de ces trois collègues sur le dossier d'enquête publique relative au dragage du bassin, ainsi que les échanges qui ont eu lieu.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a acquiescé sans aucun problème à la demande présentée en séance du 2 mars dernier, pour la projection et la présentation du travail et des remarques des élus minoritaires sur ce point précis. Il précise que conformément au règlement, cette demande n'a pas été effectuée en amont de la séance, mais que cela ne lui a pas posé de problème puisqu'il a accepté la projection.

Il précise enfin que lors du vote, l'avis a été unanimement favorable, sans réserves et sans remarques.

Il donne lecture de l'extrait du compte rendu de la séance précédente où l'intervention de Bertrand LADUNE est bien inscrite :

« Bertrand LADUNE, au nom de Catherine POT, Vincent ARNAUD et Julie MESNIL précise que le rapport d'enquête fait 370 pages et qu'ils ont tous les 4 travaillé sur une synthèse qu'il propose de présenter.

Monsieur le Maire lui donne la parole.

Bertrand LADUNE présente la synthèse tout en expliquant que le document est bien fait. Ils ont extrait quelques parties qui leur ont posé questionnement pour la suite, notamment sur la

« tuyauterie ». Il explique les questions à se poser, les accès, le reversement des sédiments proche du rivage... Leur conclusion est qu'ils sont évidemment favorables au dragage du bassin, mais le clapage est-il l'unique solution ? la solution du dépôt sur les parcelles des terrains des grèves semble pour eux plus appropriée.

Monsieur le Maire rappelle effectivement que la commune a acheté ces terrains aux consorts Drouet dans cette optique et lorsque la gestion du port a été confiée à la SPL, le Département de la Manche a envisagé son rachat dans le même but, ces terrains étant situés à proximité du port, c'était la solution idéale.

Mais, les autorités environnementales refusent cette proposition, il rappelle qu'en fin d'année, le Préfet a autorisé par arrêté l'enlèvement des sédiments déposés sur la parcelle ZD 72 en 2008, pour de l'amendement agricole, mais refuse catégoriquement tout nouveau dépôt.

Il rappelle également que si la digue du terrain des grèves était classée et gérée par la GEMAPI, les dépôts pourraient se faire. C'est pourquoi il a longuement insisté auprès du Cotentin pour qu'ils prennent en charge cette digue.

Après d'autres discussions, toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'enquête publique en cours. »

Bertrand LADUNE aurait souhaité que le power point qu'il a présenté soit annexé au compte rendu.

Monsieur le Maire lui rappelle que la langue française est très bien faite et que les mots ont un sens précis. En effet, les élus minoritaires ont voté pour en étant contre et lors de la séance du 1^{er} décembre au sujet de la vidéo protection, ils ont voté contre en étant pour. Cela n'existe pas dans la langue française : si vous êtes pour, vous votez pour et si vous êtes contre, vous votez contre. Il précise qu'il faut être cohérent puisque la majorité ne peut pas vous comprendre de cette façon et que les affaires municipales sont trop sérieuses et trop importantes pour jouer au loto ou au poker. Et de rajouter : « Soyez simples. Quand vous êtes pour vous votez pour et quand vous êtes contre vous votez contre ». Bertrand LADUNE précise que pour la vidéo protection, ils ont voté contre car ils ont pris connaissance de ce dossier au dernier moment, ce que Monsieur le Maire réfute.

Bertrand LADUNE a bien noté que toute intervention doit être sollicitée quelques jours avant la séance et que dorénavant, il sera dans les règles. Il aurait cependant aimé une réponse de Monsieur le Maire à ses courriels.

Monsieur le Maire précise que la réponse est donnée ce jour et qu'avec tout le travail de la Mairie, il n'a pas de temps à perdre pour des sujets aussi futiles.

Le Procès-Verbal de la séance du 2 mars est validé moins quatre abstentions.

Monsieur le Maire précise que sur cette enquête publique relative au dragage, il a reçu les avis des quatre autres communes concernées :

- Le Conseil Municipal de Saint Jean de la Rivière a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de Saint Georges de la Rivière a émis un avis favorable
- Le Conseil Municipal de Port-Bail sur Mer a émis un avis favorable avec réserves :

Un groupe de travail s'est réuni composé de membres de la SPL des ports de la Manche, de pêcheurs et d'élus de Barneville-Carteret et des Moitiers d'Allonne. La proposition serait un avis favorable assorti de réserves :

1/ sur la zone de clapage, le rejet en mer est très près de la plage de la Potinière et du dépôt des viviers des pêcheurs

2/ le Préfet n'autorise pas le dépôt des boues sur les terrains du fond de havre dit « Drouet »
Une demande de report est faite pour une nouvelle étude d'un dépôt à terre

3/ l'étude de 2011 ayant fait part d'un volume de 16 000 m³ de sable retiré, aujourd'hui le dragage concerne 60 000 m³

4/ les travaux sont prévus de novembre à mars avec un volume de 1 000 m³ / heure depuis la cale Ventrillon jusqu'à la jetée et vers la plage via un tuyau bruyant sans étude des risques :

- ◆ Problème de sécurité pour la mise à l'eau du canot SNSM, d'accessibilité au quai pour les pêcheurs
- ◆ Au gré des vents et marées, le tuyau pourrait se détacher

Les réserves seront inscrites dans l'enquête publique en cours.

- Le Conseil Municipal des Moitiers d'Allonne a émis un avis défavorable :

Le port de Carteret est un équipement public indispensable à la vie économique de la Côte des Isles. Outre la marina, c'est aussi un port d'embarquement pour les Isles Anglo - Normandes et surtout un port de pêche utilisé aujourd'hui par 16 embarquements professionnels. Les quais, les zones de travail et la cale pour la débarque quotidienne permettent à une cinquantaine de personnes de travailler tout au long des douze mois de l'année. Quand on sait qu'une personne embarquée fait travailler 3 personnes à terre (mareyeurs, transporteurs, mécaniciens, poissonniers...), c'est un total de près de 200 personnes qui travaillent dans la région grâce à cet équipement. La pêche est ainsi un des secteurs d'activité les plus importants sur la côte des Isles et la grande majorité des pêcheurs concernés habitent la commune des Moitiers d'Allonne. C'est pourquoi, nous attachons une importance toute particulière à la pérennité de ce port.

Si le projet de désensablement du chenal d'accès, tel qu'il est décrit ne nous pose pas de souci, la méthode prévue pour évacuer les vases des marinas ne nous convient pas. Le rejet en mer de 60.000 m³ juste au bout du cap à marée descendante, est inacceptable pour la commune des Moitiers d'Allonne.

Une note technique de 2011 prévoyait la nécessité de draguer et de stocker 16.000m³ sur les terrains Drouet. Ces Boues, après ressuyage, devaient être utilisées notamment pour l'agriculture.

10 ans après, une nouvelle étude nous dit qu'il s'agira en fait de 4 fois plus de vase à évacuer en mer ! De toute évidence, ces sédiments termineront leur trajet sur les rochers du RIT au large d'Hatainville et du

PERRON, les plages d'HATAINVILLE jusqu'au ROZEL et dans les réserves des pêcheurs sous le Cap, comme ce fut le cas lorsque les algues en décomposition dans le chenal avaient été évacuées avec la chenillette à marée descendante.

Il y a quelques années, cette zone des rochers du RIT avait été identifiée comme zone d'une pureté rare par l'université de Caen afin d'y mener des expérimentations de reproduction d'huîtres et autres faunes marine locale, cette zone n'a pas été étudiée dans le dossier IDRA soumis à cette enquête publique. Et pourtant, de toute évidence les effets seront dramatiques pour la faune et la flore marine et par voie de conséquence pour les pêcheurs professionnels, pour les pêcheurs à pied, et même pour les plaisanciers habitués des lieux pour leurs parties de pêche.

Soucieux de protéger l'avenir des pêcheurs des Moitiers d'Allonne et la biodiversité sur le plateau des rochers du RIT ;

Après avoir pris connaissance des pièces de l'enquête publique en cours,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis défavorable à ce projet, si le désensablement est indispensable, c'est le lieu du rejet qui pose problème.

Monsieur le Maire ne comprend pas cette position et ces remarques puisque les élus des Moitiers d'Allonne et de Port-Bail sur Mer ne sont pas renseignés auprès de la SPL des Ports de la Manche. Il y a confusion entre les algues et le sable. En effet, les algues flottent et sont poussées par le vent. Elles peuvent donc se retrouver sur la plage d'Hattainville en fonction du sens du vent. En revanche, le sable ne flotte pas et est poussé par les courants marins. Tous les experts, depuis 1980, précisent que le mouvement du sable se fait en quasi-totalité du Nord vers le Sud.

Le volume de 60 000 m³ pour le dragage est un volume maximum.

Monsieur le Maire se devait de faire ses corrections car pour lui ces exposés sont incompréhensibles.

L'association C.I.V (Côte des Isles Valorisation) milite pour la dépoldérisation du terrain des grèves. Elle propose de stocker les sédiments de dragage au bout du terrain des grèves et après ressuyage de les mettre sur l'ensemble de ce terrain. Si cette dépoldérisation avait lieu, le sable qui se trouve en amont arriverait aussitôt dans le port. C'est une contradiction de taille. Le rejet des sédiments en mer doit se faire en aval et non en amont.

Enfin Monsieur le Maire précise que cette enquête publique a reçu environ 120 avis, dont 80% d'avis favorables.

ORDRE DU JOUR :

1 – Approbation du Compte de Gestion 2022 de Madame la Comptable Publique

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion de Madame la Comptable Publique doit être soumis au vote du Conseil Municipal avant le vote du Compte Administratif.

Après vérification des comptes, la concordance entre les deux documents est actée.

Les résultats sont les suivants :

Dépenses de fonctionnement : 3 525 848.49

Recettes de fonctionnement : 4 262 446.93

Excédent 2022	736 598.44
---------------	------------

Dépenses d'investissement :	2 600 734.85
Recettes d'investissement :	1 670 671.78

Déficit 2022	- 930 063.07
Déficit 2023	- 193 464.63

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Compte de Gestion 2022.

2 – Approbation du Compte Administratif 2022 de la commune

Avant toute présentation, Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli en 2022 grâce à leurs décisions. En effet, énormément de réalisations ont eu lieu et améliorent ainsi l'attractivité de notre territoire et le bien-être de ses habitants.

Monsieur le Maire rappelle que les résultats du Compte Administratif 2022 ont été vus en commission des Finances qui comprend l'ensemble des membres du Conseil Municipal et ils sont conformes à ceux du Compte de Gestion. Les documents ont été transmis à chaque élu après la commission. Les élus ont approuvé le Compte Administratif 2022 et le Budget Prévisionnel 2023 lors de cette commission.

Il quittera la salle pendant le vote du Compte Administratif. Le doyen de l'assemblée prendra la présidence de séance.

Le Compte Administratif se résume ainsi : les excédents ou déficits antérieurs sont ajoutés aux résultats de l'année, ainsi que les restes à réaliser en section d'investissement (Restes à réaliser : engagements signés et non mandatés sur 2022 en dépenses et accords de subventions non reçues en 2022).

Monsieur le Maire présente les résultats par chapitre :

Section de Fonctionnement :

Budget Communal -		
DEPENSES Section de Fonctionnement	Voté 2022	Réalisé 2022
Chapitre		
011 - Charges à caractère général	1 552 075,00	1 338 381,32
012 - Charges de personnel	1 304 716,00	1 281 403,53
65 - Autres charges de gestion courante	324 280,54	293 014,78
66 - Charges financières	40 574,61	35 080,11
67 - Charges exceptionnelles	15 815,24	96,00
68- Dotations aux provisions	65 126,00	11 100,00
042 - Opérations d'ordre entre section	32 795,73	257 917,75
014 - Reversement GIR	310 000,00	308 855,00
TOTAL	3 645 383,12	3 525 848,49
023 - Virement à la section d'investissement	1 169 966,36	
TOTAL GLOBAL	4 815 349,48	
RECETTES Section de Fonctionnement		

Chapitre	Voté 2022	Réalisé 2022
002 - Excédent antérieur reporté	966 935,48	
013 - Atténuation de charges	15 000,00	8 286,37
70 - Produits des services	115 450,00	107 870,42
73 - Impôts et Taxes		718 305,00
731 - fiscalité	2 605 653,00	2 146 890,51
74 - Dotations et participations	790 185,00	792 577,60
75 - Autres produits de gestion courante	172 000,00	209 944,70
76 - Produits financiers	12 000,00	9 142,22
77 - Produits exceptionnels	23 000,00	61 049,16
78 - Provisions	65 126,00	11 100,00
042 - Opérations d'ordre entre section	50 000,00	197 280,95

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques sur ce qui a été présenté en commission des Finances.

Bertrand LADUNE demande s'il est possible d'avoir, par courriel, une explication sur la différence entre 2021 (28 451€) et 2022 (49 292€) des dépenses réalisées sur l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies ». Monsieur le Maire lui répond que la réponse sera évidemment donnée. Guy LEPREVOST rappelle dans un premier temps qu'en 2021, le traditionnel repas des cheveux blancs n'a pas eu lieu. Les dépenses y afférentes sont inscrites sur ce chapitre. Pascale RAGOT transmettra les explications demandées.

Section d'Investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	voté 2022	Réalisé 2022
001 - Solde exécution investissement reporté	816 726,76	
16- Remboursement d'emprunts	396 017,00	312 627,64
20 - Immobilisations incorporelles	203 249,29	148 588,50
204 - Subventions d'équipement versées	117 444,41	79 553,30
21 - Immobilisations corporelles	511 409,45	329 907,41
23 - Immobilisations en cours	2 158 909,44	1 470 353,05
26- Participation et créances rattachées	23 073,00	18 600,00
040 - Opération ordres (travaux en régie)	50 000,00	197 280,95
TOTAL	4 276 829,35	2 600 734,85
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	voté 2022	Réalisé 2022
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 169 966,36	
204 - Produits des cessions	732 000,00	
040 - Opérations d'ordre en section	32 795,73	257 917,75
10 - Dotations Fonds divers réserves	986 186,96	1 001 886,72
13 - Subventions d'investissement	1 355 880,30	361 431,72
16- emprunts		
TOTAL	4 276 829,35	1 670 671,78

Monsieur le Maire, avant que quitter la salle tient à préciser qu'au niveau des attributions de compensations reçues du Cotentin, les sommes reversées sont relativement importantes par rapport à d'autres communautés d'agglomérations. Le Cotentin porte une attention particulière à ces AC.

Il précise également qu'une erreur a eu lieu sur les documents présentés en commission des Finances avec une inversion de chiffres au niveau des restes à réaliser. Les documents ont été corrigés en conséquence et les montants proposés également. Pascale RAGOT présente ses excuses suite à cette inversion de chiffres.

Monsieur Guy LEPREVOST, doyen de l'assemblée prend la présidence de séance.

Il rappelle que les investissements réalisés ont permis de contribuer à l'amélioration du patrimoine communal, sans emprunt, sans augmentation des impôts et avec une dette en baisse. L'attractivité de la station en est renforcée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les résultats du Compte Administratif 2022, présenté par Guy LEPREVOST ainsi qu'il suit :

I SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		3 525 848,49
Recettes		4 262 446,93
Excédent N-1		966 935,48
Résultat : Excédent	E	1 703 533,92
RESULTAT		1 703 533,92

II SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	A	2 600 734,85
Déficit N-1		816 726,76
Recettes réalisées	B	1 670 671,78
Résultat d'exécution Déficit	F	-1 746 789,83
RESULTAT		-1 746 789,83
Reste à réaliser Dépenses	C	110 114,53
Reste à réaliser Recettes	D	1 495 486,00
Résultat des restes : Excédent		1 385 371,47
Résultat global Dépenses	A+C	3 527 576,14

Résultat global Recettes	B+D	3 166 157,78
Déficit		-361 418,36

Le compte administratif présente donc le résultat suivant :

Section de fonctionnement : Excédent		1 703 533,92
Section d'investissement :		
Excédent	Déficit	-361 418,36

Le résultat net de l'exercice 2022 est donc égal à : **1 342 115,56**

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de séance. Il est informé que le Compte Administratif a été approuvé à l'unanimité et remercie le Conseil.

3 – Affectation des Résultats du Compte Administratif 2022 au Budget Principal 2023

Suite à l'approbation du Compte Administratif, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement de 1 703 533.92€ comme suit :

Besoin de financement (réserves) : 361 418.36€ (article 1068 Recettes investissement)

Excédent de fonctionnement : 1 342 115.56 € (article 002 : Recettes Fonctionnement).

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'affectation proposée.

4 – Vote du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente les propositions du Budget 2023, validées en commission des Finances.

Le budget proposé s'équilibre ainsi qu'il suit :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	5 533 508.56	5 533 508.56
INVESTISSEMENT	5 234 405.27	5 234 405.27

Monsieur le Maire présente le détail des dépenses par chapitre :

Budget Communal -	
DEPENSES Section de Fonctionnement	Propositions 2023
Chapitre	
011 - Charges à caractère général	1 939 184,00
012 - Charges de personnel	1 493 290,12
65 - Autres charges de gestion courante	302 143,00
66 - Charges financières	42 334,75
67 - Charges exceptionnelles	11 100,00

68- Dotations aux provisions	23 000,00
042 - Opérations d'ordre entre section	95 519,91
014 - Reversement GIR	309 680,00
TOTAL	4 216 251,78

Chapitre 11 : Charges générales : 1 939 184,00€

Augmentation de 387 109€ par rapport aux propositions 2022 :

Sur ces 387 109€, 301 000€ concernent trois postes importants, sans maîtrise de la commune :
Loyer du Pôle Nautique 2022 non facturé (+ 59 000€)

Budget électricité : + 102 000€

Travaux sur le littoral nécessaire : + 140 000€

Monsieur le Maire rappelle que pour les dépenses d'énergie, le Conseil Municipal avait validé la proposition de Jean-Pierre LEQUERTIER et Pascale RAGOT d'adhérer au groupement d'achat du SDEM pour cette prestation. Ce fût, compte tenu de la hausse du coût de l'énergie, une très bonne décision, et Monsieur le Maire félicite le Conseil pour cela. En effet, grâce à ce groupement d'achat, le SDEM va régulariser ces dépenses à hauteur de 367 000€, dont 30% seront versés en 2023. Cette somme sera inscrite en recettes de fonctionnement 2023, ce qui va neutraliser la hausse du coût de l'énergie pour les deux années à venir.

D'autres communes n'ont pas fait le choix d'adhésion au SDEM 50 et doivent assurer la hausse, sans compensation.

Les autres hausses :

- Dératisation de l'ensemble de la commune : 5 000€
- Concassage et nettoyage du terrain à côté de la station d'épuration (décharge pour gravats et terre pour les services) : 16 000€
- Combustibles : + 24 000€
- Eau et assainissement : hausse de 6,4% + 2 000€
- Restaurant scolaire + 25 000€ (rejet de factures 2022 pour 20 000€ et prévision hausse des coûts 5 000€). Annie POISSON précise en effet que la comptable de la société CONVIVIO a fait valoir ses droits à la retraite et que sa remplaçante n'a pas été formée et pour l'instant, les factures émises ne sont pas conformes avec les règles de la comptabilité publique.
- Alimentation Centre Eugène Godey : + 20 000€ (recettes en hausse également) : France COSTA-TORRO précise en effet qu'en 2022, 3000 repas ont été servis et pour l'instant, au vu des réservations, la prévision est de 5 500 repas. Il convient d'augmenter cette ligne de dépenses, mais la ligne de recettes sera également en hausse.
- Electricité Camping : 50 000€ selon l'engagement pris en 2022 auprès des gérants du camping.
- Les Services Techniques ont également besoin de matériel pour les travaux qu'ils réalisent au quotidien et la hausse du coût des matériaux est intégrée dans les dépenses inscrites.

D'autres lignes sont en baisse :

Notamment la ligne « Prestations de services » pour ASTRE : -70 000€

Chapitre 12 : Charges de Personnel : 1 493 290,12€

Charges de personnel y compris assurances	1 381 590,12
Indemnité pour fin détachement d'office	15 000,00

Surveillance plages SDIS	48 500,00
Remboursement des cotisations CNRACL pour le personnel détaché d'office au port	48 200,00

2 titulaires nommés :

Lydie LEPESQUEUX, nommée stagiaire en 2022 est titularisée. La future Garde-champêtre sera également recrutée sur un poste de titulaire (fonctionnaire d'Etat en détachement)

2 agents stagiaires :

Cindy BIHEL, Ressources Humaines, CCAS et labels, a été nommée après une année en contrat.

Paul TUTREL, après plusieurs années agent technique via ASTRE a été stagiairisé en février 2023.

Contractuels :

Maud BUISSON, Chargée de communication, en poste depuis le 1^{er} octobre 2022

Jérôme MARTIN, Directeur des Services Techniques depuis le 1^{er} janvier 2023

Grégory SADOT, Mécanicien, en remplacement de Gilles LAROSE au 1^{er} janvier 2023

Maryline DEBOUT et Marlène BAZOGE, recrutée chacune sur un poste à 20/35H pour assurer l'entretien des locaux et des sanitaires, suite aux problèmes rencontrés avec le personnel ASTRE en 2022 et à la création des deux postes concernés.

Monique MARICHAL, recrutée en renfort au Centre Eugène Godey depuis la hausse des réservations et qui assure également dorénavant l'entretien de la salle des Douits, la salle du Parc et la Maison des Associations.

A partir de 2023, la commune ne fait appel à ASTRE que pour l'école et la restauration scolaire.

Effectifs :

	2022	2023
Titulaires	24	26
Stagiaires	1	2
Contractuels	4	6
TOTAL	29	34

Sur les 6 contractuels, trois sont en temps non complet.

CHAPITRE 65 : 302 143€

Indemnités élus 115 000€ plus cotisations – Admissions en non Valeurs et effacement de dettes : 10 000€ subventions aux associations: 125 000€ et 4 661€ (collège)

La subvention au CCAS, compte tenu de la crise et de la période actuelle est votée à hauteur de 15 000€.

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux associations :

Edwige PERINET présente les propositions 2023 :

ANIMATIONS	année 2023
Carteret Auto Retro	4 000,00
Festival de la Gliss	15 000,00
Animation Cot'active	6 000,00
Sout-total	25 000,00

CULTURE - PATRIMOINE	
Andromède	4 000,00
Jumelage Eschede	1 095,00
Train Touristique du Cotentin	2 500,00
Ecole du cirque Sol'Air	2 500,00
Sous-total	10 095,00
COMMEMORATIONS	
Union Nationale des Anciens Combattants	150,00
Office National Bleuet de France	150,00
souvenir français	150,00
fleurs de la mémoire	150,00
Sous-total	600,00
EDUCATION	
CPIE LESSAY	300,00
Sous-total	300,00
SOCIAL - SANTE	
Banque Alimentaire	700,00
Ligue contre la cancer	300,00
Restos du Cœur	200,00
Soins Palliatifs	500,00
Sous -total	1 700,00
PROTECTION ANIMALE	
SPA Cherbourg	100,00
Un espoir pour les chatons du Cotentin	500,00
Sous-total	600,00
SPORTS	
Aviron - sponsoring championnats France/EUR/monde	3 000,00
Tennis de table	1 990,00
boules	500,00
Football	4 500,00
Voile	40 000,00
Judo	2 500,00
Sous-total	52 490,00
Divers si demandes en cours d'année	9 000,00
TOTAL	99 785,00

Monsieur le Maire rappelle la règle d'attribution. Aucune subvention n'est versée pour le fonctionnement usuel des associations. Pour l'investissement (achat de matériel, création d'animations, date anniversaire), la trésorerie est étudiée et une association qui a une bonne trésorerie ne se verra pas attribuer de subvention.

La ligne « divers » est d'ailleurs inscrite à hauteur de 9 000€ afin de pouvoir pallier à d'éventuelles demandes en cours d'année.

Quelques remarques sont émises :

Edwige PERINET précise que la Banque Alimentaire ne demande rien, mais au vu de ce que les bénévoles peuvent constater, avec la baisse des denrées, notamment en produits frais, elle

propose de verser 700€ à la B.A. Départementale. Elle constate également que les collectes dans les magasins sont également en baisse. Et pourtant, il y a toujours autant de bénéficiaires. Annie POISSON constate également que les demandes de bons commencent à affluer et notamment pour les couples avec nourrissons pour le lait et les couches.

Catherine POT remarque que la même somme est attribuée à l'association « un espoir pour un chaton » et aux soins palliatifs. Monsieur le Maire rappelle la décision de décembre 2022 pour une subvention exceptionnelle pour cette association. Enormément de chatons en divagation sur la commune lui sont remis. Pour les soins palliatifs, il précise que la commune est une de celles qui donne le plus.

Pour les autres associations, les sommes sont versées au vu des justificatifs.

Pour Andromède (5 000€ ont été versés en 2022 et 4 000€ en 2023), c'est grâce à ces nouvelles règles d'obtention de subventions que la municipalité a pu répondre à la demande de création d'une pièce de théâtre. Il est souligné à cet effet la qualité des représentations « Liberté, j'écris ton nom » : 100 spectateurs en moyenne pour chaque séance. France COSTA-TORRO précise que les recettes de la billetterie, environ 1 800€ ont été reversées au Kiosque des Dunes. Au sujet du Kiosque des Dunes, Monsieur le Maire souligne la qualité des spectacles, conférences, expositions avec un public de plus en plus nombreux. Il félicite les organisatrices.

Bertrand LADUNE s'interroge sur la subvention versée à COT'ACTIVE qui est une société privée. A quel titre peut-on lui verser de l'argent public ?

Monsieur le Maire lui répond qu'en effet, c'est une société privée et non une association. Cette subvention ne sert pas à alimenter leur trésorerie pour les locations diverses qu'ils pratiquent mais pour les animations de plage. Pour le tennis, le foot et le volley-ball pratiqués sur la plage, des animateurs sont embauchés pour l'encadrement. Pour rentrer dans leurs frais, ces activités devraient être payantes. C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose cette subvention afin que l'ensemble de ces animations de plage soient accessibles à toutes et tous gratuitement.

Bertrand LADUNE prend note de cette réponse. Il précise qu'il a été interpellé par des petites structures d'environ 15 personnes. Ces structures permettent de créer du lien social. Il s'est permis de les envoyer vers Edwige PERINET pour une aide au montage de leurs dossiers de création d'association. Edwige PERINET prend acte et les aidera.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, les attributions proposées. Il est à noter que le pouvoir de Vincent ARNAUD, à sa demande, en tant que Vice-président d'une association n'est pas utilisé puisqu'il ne prend pas part au vote.

Autres chapitres de dépenses :

Chapitre 66 : intérêts des emprunts : 42 334,75€

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 11 100€ (titres annulés)

Chapitre 68 : nouveau : dotations aux provisions pour risques 23 000€ (même somme en recettes)

Chapitre 042 : Dotations aux amortissements : 95 519,91€

Chapitre 014 : 309 680,00€ FNGIR et FPRIC

RECETTES Section de Fonctionnement	
Chapitre	
002 - Excédent antérieur reporté	1 342 115,56
013 - Atténuation de charges	10 000,00
70 - Produits des services	244 870,00
73 - Impôts et Taxes	717 346,00
731 - fiscalité	1 962 230,00
74 - Dotations et participations	880 947,00
75 - Autres produits de gestion courante	288 000,00
76 - Produits financiers	10 000,00
77 - Produits exceptionnels	5 000,00
78 - Provisions	23 000,00
042 - Opérations d'ordre entre section	50 000,00
TOTAL	5 533 508,56

Chapitre 002 : résultat du Compte Administratif 2022 : 1 342 115,56€

Chapitre 013 : remboursement maladie agents : 10 000€

Chapitre 70 : produits des services : 244 870,00€

Concessions cimetières, restauration scolaire, remboursement de la part des salaires et frais pour le Garde-champêtre mutualisé, remboursement des cotisations CNRACL par la SPL des Ports de la Manche, participation du SDEM à la hausse des dépenses d'électricité dans le cadre du groupement de commandes,

Chapitre 73 : Impôts et taxes : 717 346€ et 731 : impôts et taxes : 1 962 230€

73 : AC et DSC

731 :

Impôts locaux : 1 662 230,00€

Marchés forains : 25 000€

Taxes additionnelles aux droits de mutation : 270 000€ : sur ce point, Monsieur le Maire rappelle que les deux années passées, les sommes perçues au titre de ces taxes ont dépassé largement les 300 000,00€. Cependant bien que la commune soit toujours attractive, il convient d'être prudent en raison de la crise actuelle et de la hausse des taux d'intérêts des emprunts.

Aucune hausse des taux d'imposition n'est proposée. Le Conseil Municipal sera amené à voter le maintien des taux 2022.

Chapitre 74 : dotations et participations : 880 947€

DGF : 411 455€

DSR : 220 000

DNP : 27 000€

FDTP : 45 000€

Subvention AFITF : 170 542€

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 288 000€

Revenus des immeubles (loyers et centre Eugène Godey) : hausse des recettes du CEG : 130 000€, camping 58 000€, remboursement sinistre, 28 000€ et loyers 72 000€.

France COSTA-TORRO précise qu'à ce jour, elle a plus de réservations avec une estimation du chiffre d'affaire plus élevé que 130 000€. Ici encore, il convient d'être prudents et d'intégrer d'éventuelles annulations.

Chapitre 76 : subvention EDF pour remboursement intérêts des emprunts grand chantier : 10 000€

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 5 000€ (mandats annulés)

Chapitre 78 : nouveau : reprises sur provisions pour risques : 23 000€

Chapitre 042 : travaux en régie : 50 000€

Pour rappel :

Dépenses = 4 216 251,78€

Recettes = 5 533 508,56€

Les dépenses et les recettes doivent être votées en équilibre au sein de chaque section. La différence entre les recettes et les dépenses, soit 1 317 256.78€ sera inscrit au chapitre 023 : virement à la section d'investissement. Le budget sera ainsi équilibré, en section de fonctionnement en dépenses et en recettes à hauteur de **5 533 508.56€**

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Propositions 2023
001 - Solde exécution investissement reporté	1 746 789,83
16- Remboursement d'emprunts	250 540,01
20 - Immobilisations incorporelles	111 247,69
204 - Subventions d'équipement versées	213 697,80
21 - Immobilisations corporelles	725 962,40
23 - Immobilisations en cours	2 127 221,54
26- Participation et créances rattachées	8 946,00
040 - Opération ordres (travaux en régie)	50 000,00
TOTAL	5 234 405,27

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal émet un niveau de vote au chapitre. Il présente cependant le détail des dépenses d'investissement estimées, intéressant chaque membre de l'assemblée pour l'année à venir.

Articles	Désignations	RAR 2022	Nouvelles propositions	propositions 2023
DEPENSES				
001	Déficit antérieur reporté		1 746 789,83	1 746 789,83
1641	remboursement capital emprunts			220 824,79
	remboursement anticipé EDF			29 715,22
TOTAL 16			250 540,01	250 540,01
2031-420	MO Travaux église	23 254,75		23 254,75
2031-700	MO Aménagement Terreplein du Havre	6 546,60		6 546,60
2031-151	MO Diagnostic Chapelle Saint Louis		1 200,00	1 200,00
2031-850	MO Promenade Abbé Lebouteiller	3 764,00		3 764,00
2031	BRGM - Etude falaise		25 249,99	25 249,99
2031	ISL Etude complémentaire Défense contre la Mer		5 919,60	5 919,60
2031	ISL Plan de gestion pluriannuel Dune de Carteret			0,00
2031	Bureau d'études esquisse projet multisports		18 400,00	18 400,00
2031-900	MO VRD HLM	8 832,75		8 832,75
2031	Architecte MAM		2 000,00	2 000,00
2031	MO Espace détente terminus ADM		10 080,00	10 080,00
2031	Divers		5 000,00	5 000,00

TOTAL 2031			67 849,59	110 247,69
2033	Médialex		1 000,00	1 000,00
TOTAL 2033			1 000,00	1 000,00
2041582	Effacement réseaux Village du Tôt Tranche ferme et	17 575,48	16 948,32	34 523,80
2041582	Effacement reseaux rue de la corniche Av. deux plages		42 900,00	42 900,00
2041582	Rue Aristide Briand et rue Jeanne d'arc		31 100,00	31 100,00
2041582	Effacement Réseaux Chemin courtes pièces...		35 000,00	35 000,00
20422	Fonds de concours aménagement locaux médecins		5 000,00	5 000,00
2046	Attribution compensation CAC Eaux Pluviales		60 674,00	60 674,00
2041412	part financement asst collectif CAC		200,00	200,00
204182	Effacement réseaux Orange Rue de la Gerfleur		4 300,00	4 300,00
TOTAL 204			196 122,32	213 697,80
2111	Acquisitions		3 000,00	3 000,00
21311	Mairie -travaux divers		6 000,00	6 000,00
21312	Ecole - organigramme école + état des lieux organigrammes + barillets		12 357,20	12 357,20
21314	médiathèque		5 000,00	5 000,00
21316	Cimetière - Colombarium		9 491,96	9 491,96
21316	Cimetière Carteret Banc		1 800,00	1 800,00
21316	Cimetière : Cave Urnes (Pompes funèbres)		1 000,00	1 000,00
21318	Centre technique		2 000,00	2 000,00
21318	Centre Eugène Godey Petit matériel		2 500,00	2 500,00
21318	Maison des Associations Sol ancien EPN et calorifugeage tuyaux		2 000,00	2 000,00
21318	Leds pour spots salle douits		5 904,00	5 904,00
21321	Pompe à chaleur entre la mairie et la poste avec sous stations éligibles		150 000,00	150 000,00
21351	Maçonnerie pour fresque		5 621,00	5 621,00
21351	Maçonnerie la Poste (bouchage fenêtre sur rue)		3 162,00	3 162,00
2145	Littoral - Ganivelles dune		63 060,00	63 060,00
2145	Purge falaise suite étude BRGM		30 000,00	30 000,00
2152	Branchements pour fontaines à eau		6 000,00	6 000,00
2152	Toiture Hangar		3 252,00	3 252,00
2152	Installation de voirie - Accessibilité		13 395,31	13 395,31
2152	Vidéo protection		100 000,00	100 000,00
2152	Clôtures et ganivelles square		13 195,08	13 195,08
2152	Maison des Associations - Grillage et bancs parking		4 000,00	4 000,00
21568	Défibrateurs et accessoires - tiralos		5 000,00	5 000,00
215731	Matériel roulant kangoo GC et camion menuisiers		118 012,35	118 012,35
215738	Autre matériel et outillage de voirie divers		4 000,00	4 000,00
215738	Fontaines à eau		6 000,00	6 000,00
215738	balayeuse derrière tracteur		5 000,00	5 000,00
215738	Équipement portatif pilonneuse, tronçonneuse, débroussailleuse		3 000,00	3 000,00
21831	Matériel informatique scolaire		1 000,00	1 000,00
217838	Autre matériel informatique		3 799,00	3 799,00
21841	Mobilier scolaire		1 000,00	1 000,00
21841	Matériel pour école		2 500,00	2 500,00
21848	Autre mobilier de bureau		2 000,00	2 000,00
21848	Meubles pour Plans Urbanisme et bureau M. Le Maire		4 700,00	4 700,00
2188	Sanitaire Ecologique CAP		30 864,00	30 864,00
2188	Matériel, jeux	5 882,52	5 000,00	10 882,52
2188	Manifestations 2 tentes neuves en remplacement		12 595,20	12 595,20
2188	20 Tables		1 897,92	1 897,92
2188	Mobilier Urbain et petit matériel		31 417,36	31 417,36
2188	Ancre marine		1 000,00	1 000,00
2188	Artiste fresque peinture		5 169,50	5 169,50
2188	Supports vélos		10 560,00	10 560,00
2188	Mobilier urbain signalétique directionnelle		9 368,00	9 368,00
2188-700	Mobilier : panneaux infos Havre CPIE	13 458,00		13 458,00
TOTAL 21			706 621,88	725 962,40

2313-151	Chapelle Saint Louis restauration		70 233,62	70 233,62
2313-420	Eglise du Bourg : travaux de restauration		748 414,15	748 414,15
2313-420	Eglise du Bourg - Création de la Chapelle de Carteret		60 000,00	60 000,00
2313	Isolation Logement la Poste		100 000,00	100 000,00
2313	MAM		150 000,00	150 000,00
2313	Divers		5 000,00	5 000,00
TOTAL 2313		0,00	1 133 647,77	1 133 647,77
2315-095	Effact Réseau Gerfleur1		11850,18	11 850,18
2315-095	Rénovation armoire élec tranche 1 fonds vert		18 264,00	18 264,00
2315-095	Rénovation led Tranche		30 541,20	30 541,20
2315-095	Rénovation leds Camping R, E. Rachine...		37 200,00	37 200,00
2315-095	Eclairage Cap/Corniche suite effact Réseaux		7 200,00	7 200,00
2315-095	Eclairage plan vélo pont du havre voie douce 20 mats		40 000,00	40 000,00
2315-095	Eclairage Aristide Briand 7 mâts et cablage		32 000,00	32 000,00
2315-128	Voirie Village du Tô t			0,00
2315-128	Voirie Rue escoffier			
2315-128	Voirie Rue Aristide Briand		150 000,00	150 000,00
2315-128	Rue des Planquettes			
2315-700	Aménagement Terreplein du Havre	368,74		368,74
2315-800	Entrée de ville Carrefour Boudet	7 311,55		7 311,55
2315-850	Aménagement de la Promenade A. Lebouteiller trvx	23 120,14		23 120,14
2315-900	Viabilisation HLM		378 000,00	378 000,00
2315	Station multimodale avenue mer		44 895,41	44 895,41
2315	Station multimodale Valnotte		50 055,58	50 055,58
2315	Plan vélo voie douce Rue Lequindre Rue des Ormes		162 766,97	162 766,97
TOTAL 2315			962 773,34	993 573,77
040	Travaux en régie		50 000,00	50 000,00
261	Participations SPL Tourisme		8 946,00	8 946,00
TOTAL 26				8 946,00
TOTAUX		110 114,53	5 124 290,74	5 234 405,27

Au sujet des dépenses inscrites, Bertrand LADUNE demande si une réflexion est envisagée sur le devenir du bâtiment des anciennes écoles pour sa rénovation ou réhabilitation. Il a discuté avec les commerçants qui ont une inquiétude pour le recrutement des saisonniers 2023, en raison notamment de la pénurie de logements pour ces jeunes.

Monsieur le Maire répond qu'il est bien conscient de ce problème et qu'un projet est à l'étude actuellement sur un autre secteur pour des logements saisonniers, mais il ne peut en faire part ce jour, car c'est un projet à l'état embryonnaire. Pour le bâtiment de la rue des Ecoles, il convient en effet de mener une étude sur ce bâtiment. Ce projet peut prendre du temps, mais l'étude pour la définition des travaux à envisager pourrait être lancée en 2023.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Propositions 2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 317 256,78
204 - Produits des cessions	741 878,40
040 - Opérations d'ordre en section	95 519,91
10 - Dotations Fonds divers réserves	741 217,98
13 - Subventions d'investissement	1 878 532,20
16- emprunts	460 000,00
TOTAL	5 234 405,27

Détail des recettes : beaucoup de subventions non encore perçues sont inscrites en reste à réaliser.

RECETTES			
FCTVA		295 000,00	295 000,00
Taxes d'aménagement		45 000,00	45 000,00
Réserves		397 418,36	361 418,36
Dons Amis chapelle St Louis		39 799,62	39 799,62
		777 217,98	741 217,98
DETR Promenade Abbé Lebouteiller	86 997,00		86 997,00
DETR Menuiseries Centre Accueil		8 234,00	8 234,00
DETR Véhicule électrique		10 400,00	10 400,00
DETR Solde Chapelle St Louis		11 705,00	11 705,00
DETR solde rénovation éclairage		7 584,05	7 584,05
DETR stations multimodales		31 650,00	31 650,00
DETR Plan vélo		65 106,00	65 106,00
DETR sanitaire écologique cap		5 144,00	5 144,00
Fonds vert estimation 40% (éclairage et relamping)		58 776,00	58 776,00
Drac Subvention Eglise		200 224,00	200 224,00
DETR et DSIL Vidéoprotection		50 000,00	50 000,00
Subvention AFITF ganivelles dune		50 448,00	50 448,00
France Vue sur Mer SPPL	33 188,00		33 188,00
Région CT3 Aménagement Terre plein 30%	64 870,00		64 870,00
Région CT3 Carrefour Boudet	27 954,00		27 954,00
Région CT3 Promenade Abbé Lebouteiller	177 573,00		177 573,00
Region CT3 -voies douces + plan vélo dpt	41 549,00	48 830,00	90 379,00
Département CPS Voies douces	35 279,00		35 279,00
Département CPS Promenade A. Lebouteiller	226 913,00		226 913,00
Département CPS Carrefour Boudet	33 758,00		33 758,00
Département CPS Espace inclusif terre-plein		33 511,00	33 511,00
Département Eglise		74 885,41	74 885,41
Remboursement borne incendie		5 196,34	5 196,34
Subvention CEE PAC Mairie Poste		100 000,00	100 000,00
Aide rénovation la Poste		80 000,00	80 000,00
Subvention MAM		105 000,00	105 000,00
Participation St J et LMA Véhicule et ordinateur		12 000,00	12 000,00
Fonds de concours Voies douces	24 790,00		24 790,00
Fonds de concours Espaces Détente	21 598,00		21 598,00
Fonds de concours véhicule électrique	6 288,00	3 132,00	9 420,00
Fonds de concours chapelle saint louis	18 729,00		18 729,00
Fonds de concours stations multimodales		18 990,00	18 990,00
Fonds de concours Sanitaire Ecologique		8 230,40	8 230,40
Fonds de concours Video protection		20 000,00	20 000,00
Fonds de concours Eglise		70 000,00	70 000,00
	774 469,00	1 079 046,20	1 878 532,20
Emprunt église		460 000,00	460 000,00
Produits des cessions - Terrain la Gerfeur	660 000,00		660 000,00
Produits des cessions - Terrains B.Plage	36 000,00	36 000,00	72 000,00
Terrain cédé au lotissement communal		9 878,40	9 878,40
		45 878,40	741 878,40
Dotations aux amortissements		95 519,91	95 519,91
			95 519,91
Virement de la section de fonctionnement		1 317 256,78	1 317 256,78
TOTAUX	1 495 486,00	3 774 919,27	5 234 405,27

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de Budget Primitif 2023 présenté ci-dessus.

6 – Vote du taux des impôts locaux

Monsieur le Maire rappelle que le budget est équilibré en section de fonctionnement et qu'il dégage un excédent de fonctionnement satisfaisant. Il ne voit donc pas l'intérêt de proposer une hausse de l'imposition locale, surtout en cette période d'inflation importante pour les habitants. Il rappelle que les bases augmentent, mais c'est une décision de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte cette proposition et décide le maintien des taux des impositions locales pour l'année 2023, identiques à 2022 à savoir :

TFB : 43.06%

TFNB : 20.12%

TH : 8.09%

7 – Approbation du Budget lotissement 2023

Le Conseil Municipal de Barneville-Carteret, après s'être fait présenter le budget du lotissement le Câtelet,

VALIDE les dépenses et recettes inscrites au Budget annexe 2023 qui se résument ainsi :

Section	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	459 766.80	459 766.80
INVESTISSEMENT	229 878.40	229 878.40

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que pour les 8 parcelles qui seront proposées à la vente, il a rencontré 10 jeunes couples intéressés.

8 – Prise en charge de la facture d'eau du logement de La Poste depuis le 1^{er} juillet 2022 suite à une fin de location.

Monsieur le Maire rappelle que Marie-Charlotte PASSOT louait l'appartement au-dessus de La Poste (côté rue Guillaume le Conquérant). Elle a quitté le logement au 30 juin 2022. Les renforts saisonniers de la Gendarmerie y ont ensuite été accueillis. Il y a eu un problème dans la résiliation du contrat d'eau au 30 juin 2022 et Madame PASSOT a reçu un rappel de facturation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à régler cette facture d'un montant de 308.95€.

9 – Avis de principe sur une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour les études et les travaux sur le réseau pluvial au village du Tôt

Monsieur le Maire rappelle que l'effacement des réseaux est terminé sur le secteur du village du Tôt. Avant de réaliser la réfection de la voirie, le service du Cycle de l'Eau a été contacté pour la remise en état du réseau pluvial avant la réalisation des travaux de voirie.

La complexité de la géomorphologie de ce secteur, en bordure de havre et soumis à l'influence des marées va engendrer avant toute chose une étude hydraulique, à charge de la commune. Le service du Cycle de l'Eau pense en effet que pour éviter tout problème futur, la meilleure gestion des eaux pluviales sur ce secteur serait un caniveau en milieu de chaussée.

Si cette proposition est validée, le coût de la réfection de la voirie s'en trouvera sans doute modifié et Jean-Pierre LEQUERTIER précise que si cette solution est validée, le réseau pluvial est intégré dans la voirie, donc à charge de la commune. Il rappelle que pour le pluvial, le dessous est à la charge du Cotentin et le dessus est à la charge de la commune.

L'Agence de l'Eau peut apporter son aide, à la fois à l'étude et aux travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subventions et à lancer l'étude hydraulique.

10 – Autorisation pour solliciter le Fonds Vert pour la rénovation de l'éclairage public

Monsieur le Maire informe que le Ministère de l'Ecologie a débloqué des sommes pour alimenter la création du nouveau Fonds Vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires.

La Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public est un des axes de ce Fonds Vert.

LE CONTEXTE

Le parc de luminaires est ancien, les Leds ne représentent que 10 % de 9,5 millions des points lumineux de l'éclairage public. En outre, le taux de remplacement des équipements n'est que de 3 % par an alors que ses enjeux sont multiples : économies d'électricité, santé, biodiversité (cf. arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses qui fixe des prescriptions techniques à respecter pour l'éclairage public).

LA MESURE

Le fonds vert a pour objectif de faire passer le taux de remplacement des équipements d'éclairage extérieur public à 10 % par an, sans attendre l'obsolescence totale du parc.

14 — Aider les territoires à accélérer la transition écologique AXE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de ce Fonds Vert pour la rénovation de l'éclairage public.

11 – Approbation de l'Avant-Projet – Plan vélo du Département

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a été informé de ce projet en séance du 19 janvier dernier au moment des demandes de subventions DETR. Les plans avaient alors été projetés.

Ce plan vélo comprend notamment un tronçon de vélo route entre le boulevard Maritime et la rue de Paris sur la commune.

L'estimation de ces travaux s'élève à 680 000€HT au total avec une part communale de 150 000€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve l'Avant-Projet (AV) déposé par le Département de la Manche et autorise Monsieur le Maire à signer les futurs documents afférents à cette opération.

La parole est donnée aux Conseillers Municipaux.

Bertrand LADUNE a en effet transmis en amont une question qu'il souhaitait évoquer au sujet de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires, suite à un article de Monsieur le Maire en novembre dernier.

Monsieur le Maire lui donne la parole :

Bertrand LADUNE précise en effet que les nouvelles règles peuvent majorer la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et sur les meublés. Il rappelle que, sous le mandat de François HOLLANDE, la majoration avait été rendue possible pour les villes de plus de 50 000 habitants, l'objectif étant que si la majoration était votée, elle pourrait encourager les propriétaires de résidences secondaires à vendre leur bien ou à le louer à l'année.

Grand nombre de propriétaires louent en effet leur résidence secondaire via Airbnb.

Ce nouveau projet de Loi élargit son champ d'application notamment aux communes littorales, très prisées par les locataires Airbnb.

Il rappelle que la commune compte environ 50 à 60% de résidences secondaires et l'Etat va sans doute demander aux élus de se positionner sur cette majoration. Il souhaite émettre son avis, car pour Barneville-Carteret, les propriétaires de résidences secondaires sont souvent des familles historiques dont la transmission des biens s'est faite au fil du temps. Ces familles, notamment depuis le confinement, viennent de plus en plus souvent et au moment de la retraite, s'y installent définitivement.

Cette majoration, si elle était votée, s'appliquerait à ces familles. La majoration peut être comprise entre 5 et 60%. Il rappelle que ces résidents secondaires contribuent à l'activité économique de la commune et de la Côte des Isles.

C'est pourquoi, les élus minoritaires ne seraient pas favorables à cette majoration si elle devait être présentée.

Monsieur le Maire remercie Bertrand LADUNE pour cet exposé car cela amène en effet à pousser la réflexion sur le logement.

Les locaux peuvent actuellement, compte tenu du contexte économique, difficilement se loger, comme sur toutes les stations de Tourisme. Il faut donc mener une réflexion globale pour prendre les bonnes décisions.

Monsieur le Maire rappelle que l'article de Presse convenait de la possibilité de voter une majoration sur la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires. En effet, si elle était mise en place, les locaux ne comprendraient probablement pas une décision contraire. Mais cette majoration ne serait pas proposée à hauteur de 60%.

Les décrets d'application ne sont toujours pas sortis. Les parlementaires et les ministres mènent une réflexion. Il précise qu'il faisait partie de la délégation des Maires à Mortain la semaine passée pour rencontrer le ministre Stanislas GUERINI et la ministre déléguée Dominique FAURE. Ce point a été évoqué. Pour pouvoir appliquer cette majoration, les communes devront au préalable être référencées dans une liste éligible. Il faudra certainement ne pas rater le coche et solliciter notre inscription sur la liste, même si cette majoration n'est pas votée à Barneville-Carteret.

La séance est levée à 20h40.

Vu, le Maire,
David LEGOUET.

